

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle polyvalente à Plourivo le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BRIS Chantal (suppléante) ; LE CALVEZ Michel ; LE DU PASCAL (suppléant) ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; GAREL Pierre-Marie à CONNAN Guy ; KERHERVÉ Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE BLEVENNEC Gilbert à GUILLOU Claudine ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE MARREC François ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PIRIOU Claude à GUILLOU Rémy ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; PRIGENT Jean-Yvon à LE FOLL Marie-Françoise ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LEYOUR Pascal ; PAGNY Gilles ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	55
Procurations	14
Votants	69
Absents	19

DEL2024-06-178

PROJET SÉJOUR JEUNES AU PARC ASTÉRIX : TARIFS

Dans le cadre du projet éducatif de Guingamp-Paimpol Agglomération et plus particulièrement de la dynamique de développement de loisirs envers la jeunesse, le service jeunesse de Guingamp propose un mini-séjour au Parc Astérix les 06 et 07 août 2024.

Durant deux années, les jeunes qui participent à l'atelier danse ont mené des actions de citoyenneté et d'engagement en s'investissant bénévolement sur plusieurs événements (collecte alimentaire des Restos du cœur, fête de la jeunesse, fête de la musique, actions avec le centre social, participation à différents galas de danse...), avec une volonté de dynamiser le territoire et faire du lien avec des associations locales et les différents partenaires. Toutes ces actions donnent une image positive de la jeunesse sur Guingamp-Paimpol Agglomération.

Suite à leur investissement personnel et afin de valoriser leur implication, différents échanges avec les jeunes, force de propositions et acteurs du projet, ont permis l'émergence d'un projet de départ dans un parc attraction en France à l'été 2024. Le choix s'est arrêté sur le Parc Astérix. Des actions d'autofinancement sont au programme d'avril à juin et jusqu'à l'aboutissement du projet, afin de réduire le coût du mini-séjour pour les jeunes.

Le séjour de 2 jours et 1 nuit est ouvert à 24 jeunes qui seront accompagnés de 2 animateurs diplômés et d'une bénévole. 60 % des jeunes participants sont issus des Quartiers Prioritaires de la Ville de Guingamp. La prestation (transport, hébergement, repas et entrées du parc) est assurée par l'entreprise Jézequel Tourisme.

Le coût total prévisionnel du séjour est de 7 460 €, salaires des animateurs compris. La collectivité prendra à sa charge 4 360 €, le reste sera financé par les familles et les actions d'autofinancement.

Le tarif par adolescent est fixé à :

Quotient Familial	< 950	Entre 951 et 1323	> 1324
Tarifs	80 €	90 €	100 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuver le projet de mini-séjour jeunes au Parc Astérix ;
- Valider la grille tarifaire proposée.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé CHEVALIER